

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

---

## Réunion du 26 mai 2010

### 1/ Médiation du crédit et encours de crédits

#### • **Médiation du crédit**

Au 23 mai 2010, 126 dossiers ont été transmis à la médiation du crédit aux entreprises dans le département (1 245 reçus au niveau régional). 69,7 % des dossiers recevables ont connu une issue favorable au niveau départemental contre 71,4 % au niveau régional.

10 dossiers de médiation du secteur de l'agriculture sont parvenus à la Banque de France depuis le mois de février.

#### • **Evolution des encours de crédits**

L'évolution des encours mobilisés au plan national, régional et départemental figure en *annexe 1*.

### 2/ Données fiscales et sociales

#### **2.1 Direction des services fiscaux**

L'évolution des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises du département assujetties à la TVA à fin mars 2010 (2,012 milliards d'euros) est en repli de 0,49 % par rapport à mars 2009 (- 1,5 % pour la région et - 3,79 % pour le niveau national) ;

L'évolution pour le mois d'avril est plus contrastée (+0,5 % en Tarn et Garonne, +4,4 % en région et -8,8 % au niveau national).

Pour le secteur de la construction, le chiffre d'affaires du département progresse de 1,17 % au 1<sup>er</sup> trimestre contre + 0,41 % en région et - 5,03 % au niveau national. La tendance du mois d'avril est en revanche en net repli pour le département avec - 14,9 % pour - 6,38 % en région et - 7,2 % au niveau national.

Pour le commerce et la réparation automobile les chiffres du 1er trimestre demeurent positifs: + 7,12 % dans le département pour + 6 % en région et + 5,7 % en national. Le mois d'avril reste porteur pour le Tarn et Garonne (+ 11,3 % et + 6,9 % en région et 4,6 % au niveau national).

La TVA nette recouvrée dans le département recule de 5 % à fin avril 2010 par rapport à avril 2009 et les remboursements de crédits de TVA de 8,7 %.

#### **2.2 URSSAF**

A fin avril 2010, les résultats globaux du recouvrement présentent une dégradation par rapport à la même période en 2009. Ainsi, le taux des restes à recouvrer s'établit à 4,88 % en mars, 4,96 % en avril, contre 4,50 % à fin avril 2009. Ce résultat reste toujours influencé par la situation des cotisants relevant de l'Interlocuteur Social Unique (ISU : Travailleurs Indépendants hors Professions Libérales).

Quelques autres indicateurs :

- Le nombre de débiteurs progresse encore, + 4,9 % par rapport à février 2009, + 6,2 % par rapport à mars 2009 et + 8,9 % par rapport à avril 2009.
- Les délais de paiement accordés aux cotisants mensuels (plus de 10 salariés) en mars, croissent de 25,0 % par rapport à 2009, mais pour 15 dossiers seulement. Le montant

moyen accordé baisse quant à lui de 27,4 % à 14 425 euros. En avril, ils baissent au contraire de 35,7 % par rapport à avril 2009 pour 9 dossiers. Le montant moyen atteint 8259 euros en hausse de 22,9 %.

- Pour les cotisants trimestriels (1 à 9 salariés), le nombre d'accords de délais accordés baisse de 30,8 % par rapport à mars 2009 pour 37 dossiers. Mais le montant moyen de ces délais baisse de 38,1 % et s'établit à 4 394 euros. En avril, les accords de délais progressent de 39,4 % par rapport à 2009 pour 46 dossiers et le montant moyen accordé est de 4324 euros en hausse de 11,5 %.
- Enfin, le nombre d'heures supplémentaires consommées par les entreprises, dont les données sont arrêtées à mars, baisse toujours par rapport à l'année 2009 : -12,2 % en janvier, - 2,0 % en février et - 1,5 % en mars.

## **2.3 Unité Territoriale de la DIRECCTE (ex-DDTEFP)**

### **• Intérim**

Les derniers éléments statistiques concernant l'intérim sont ceux du 4ème trimestre 2009.

Après une augmentation notable tout au long du premier semestre, le nombre de contrats de missions conclus dans le département semble s'être stabilisé autour de 3000 par mois depuis le mois de juin.

Néanmoins, la durée moyenne de ces missions explique une contraction sensible du volume global de l'intérim au second semestre, passant de 1400 à 1000 ETP (équivalent temps plein) entre les mois de juillet et décembre 2010.

Malgré une légère reprise au mois de décembre, le recours à l'intérim dans le secteur des services marque un net recul tout au long du second semestre. L'intérim semble se maintenir dans les deux autres secteurs (industrie et construction) avec environ de 300 ETP mensuels chacun tout au long de l'année.

### **• Chômage partiel**

En 2009, 437.422 heures de chômage partiel ont été autorisées par la DDTEFP de Tarn-et-Garonne.

Au 20 mai 2010, les entreprises n'avaient demandé le remboursement que de 172.500 heures de chômage partiel, soit 40% de ce qu'elles avaient demandé en 2009 (doc.4).

Toujours au 20 mai, plus de 255.000 heures de chômage partiel ont déjà été autorisées pour 2010, soit près de 40.000 heures par mois de janvier à mai avec un « pic » de plus de 50.000 heures au mois de mars ce qui représente la plus forte demande mensuelle enregistrée depuis le début de la crise.

Enfin, 40% du volume demandé en 2010 est le fait de deux entreprises uniquement (toutes deux du secteur de l'industrie), les 50 autres demandes ne représentant que 60% du volume global demandé. A noter que l'une de ces deux entreprises a par ailleurs déposé une demande de 87.000 heures de chômage partiel du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2010, portant ainsi le nombre d'heures demandées à plus de 340.000 heures de chômage partiel pour 2010.

### **• Licenciements économiques et ruptures conventionnelles**

Les services de l'Unité Territoriale ont été informés de 51 licenciements économiques adressés par 32 entreprises au cours du premier quadrimestre 2010.

Ces chiffres ne sont pas exhaustifs puisque, d'une part, plusieurs entreprises ne respectent pas leur obligation d'information d'un licenciement économique et ne sont donc pas comptabilisées, et d'autre part plusieurs licenciements économiques ont été réalisés par rupture conventionnelle.

Ainsi ces 34 licenciements économiques sont-ils à comparer avec les 337 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles adressées à l'UT au 10 mai 2010 (soit environ 75 demandes par mois avec un « pic de 93 demandes en mars).

- **Emploi et marché du travail**

Le taux de chômage départemental s'est accru de 0,7 point au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 pour s'établir à 11%, soit le 2<sup>ème</sup> plus fort taux de Midi-Pyrénées après l'Ariège (11,5%).

Le taux de chômage du Tarn-et-Garonne reste très supérieur aux moyennes régionale (9,5%) et nationale (9,6%).

Au 31 mars 2010, le Tarn-et-Garonne comptabilisait :

- 10.556 demandeurs d'emploi de catégorie A (+12,1% sur 1 an), soit une augmentation annuelle légèrement inférieure à l'évolution observée en Midi-Pyrénées (+ 13,1%),
- 15.974 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (+12,7% sur 1 an), soit une augmentation annuelle supérieure à celle observée en Midi-Pyrénées (+ 11,5%),

Au 31 décembre 2009, la population salariée du département s'établissait à 41.842 salariés, soit une baisse de 1,3% sur 1 an plus importante que celle observée pour l'ensemble de la région (- 0,7%), mais meilleure que la baisse observée nationalement sur la même période (- 1,9%). Le Tarn-et-Garonne est également, avec l'Ariège, le seul département de Midi-Pyrénées dont la population salariée s'est réduite entre les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2009.

Le département de Tarn-et-Garonne compte ainsi :

- 7.250 salariés dans le secteur de l'industrie,
- 5.167 salariés dans le secteur de la construction,
- 29.410 salariés dans le secteur tertiaire.

Cette diminution du nombre de salariés est, en Tarn-et-Garonne, essentiellement le fait de l'industrie qui accuse une diminution de - 7,6% sur 1 an, très supérieure à celles observées aux niveaux régional et national. A contrario, les secteurs de la construction (+ 0,6%) et du tertiaire (+ 0,1%) semblent mieux résister.

*Des documents plus détaillés sont joints en annexe 2 : intérim en 2009, chômage partiel au 10 mai 2010, taux de chômage moyen en région Midi-Pyrénées, marché du travail à fin mars 2010, effectif salarié au quatrième trimestre 2009.*

### **3/ Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture**

Le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture a concerné près d'un agriculteur sur deux dans le département. 2 000 entreprises agricoles ont été touchées par la crise sur 3 500 exploitations employant au moins un salarié.

Le volume financier dégagé par l'État s'élève à 11 millions d'euros.

Les prix agricoles, notamment ceux du lait, semblent évoluer à la hausse, mais il convient de rester prudent à ce stade.

### **4/ Tour de table**

- **BTP**

- **Construction**

La météo d'avril ayant été très mauvaise, les chiffres d'affaires dégagés par les entreprises sont en retrait.

Mai, juin et juillet sont des mois habituellement très chargés, mais ce n'est pas le cas cette année pour de nombreuses entreprises qui peinent à remplir leur carnet de commande. Le nombre des appels d'offres lancés par les collectivités locales est en diminution.

Un signe positif toutefois : le nombre des permis de construire délivrés est en hausse.

#### - **Travaux publics**

Les chiffres d'affaires, pour le secteur des travaux publics, ont chuté de 35 % en région Midi-Pyrénées contre 5 à 6 % au plan national.

Deux causes sont à l'origine de la dégradation :

- ✓ La baisse des prix : des entreprises ont « cassé » leurs prix jusqu'à 50 % pour obtenir des marchés ;
- ✓ La baisse d'activité.

Malgré tout, l'emploi a été maintenu jusqu'à présent (l'intérim constituant la variable d'ajustement), mais cette situation risque de ne pas durer car quelques grosses entreprises semblent préparer des plans de licenciement.

Le nombre de chantiers est en nette diminution notamment car les collectivités locales investissent moins : 61 % des entreprises ont un carnet de commande inférieur à 3 mois. La trésorerie des entreprises se dégrade fortement. La fédération nationale du BTP ne prévoit une reprise que pour le premier trimestre 2012.

Les délais de paiement fixés par la loi LME posent souci car la date de départ n'est pas toujours la date d'émission de la facture ; elle peut être la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation de services demandée... A cela s'ajoute le problème des « délais cachés » : les factures sont parfois modifiées pour retarder le paiement.

#### • **Chambre de commerce et d'industrie**

La CCI, tiers de confiance de la médiation, constate une diminution sensible des sollicitations depuis mars.

Pour 2010, les constructeurs automobiles observent une chute des ventes aux particuliers, compensée par une augmentation des ventes aux entreprises. De ce fait, 2010 devrait être une année comparable à 2009..

#### • **CGPME**

Les relations des entreprises avec leurs banquiers se sont notablement améliorées, tant au niveau départemental qu'au niveau régional.

Pour la gestion de leur trésorerie, de nombreuses PME sollicitent un moratoire pour le paiement de leurs dettes fiscales et sociales, dans un contexte de pression forte créée par la loi LME.

Les PME/PMI manquent de visibilité sur leur carnet de commande : elles travaillent au coup par coup.

Elles n'ont pas accès aux crédits « innovation » car il leur est très difficile de démontrer en quoi leur produit est nouveau.

Sur ce point, la CCI précise qu'elle est « intervenant technologique ». Des outils existent pour les entreprises de moins de 50 salariés, instruits par Midi Pyrénées Innovation et financés par OSEO.

M. RAMOND suggère par ailleurs que soit introduite une autre notion dans les rapports entreprise – banque : « le risque partagé dans l'incertitude du marché ». Il faudrait également mettre en place des prêts avec remboursement différé.

OSEO interviendra sur ces thèmes lors d'une prochaine CDFE.

- **Chambre des métiers**

L'activité est calme. Seuls les artisans commerçants parviennent à maintenir à peu près leur niveau d'activité.

Le secteur de l'alimentation constate toutefois un changement de comportement des consommateurs, à la recherche de produits plus basiques.

Le nombre de radiations au registre des métiers n'a pas évolué sensiblement. Il est observé cependant un manque de repreneurs d'entreprises.

Beaucoup de petites entreprises viennent à la chambre des métiers évoquer leurs difficultés.

- **Fédération bancaire française**

La FBF réunit prochainement les représentants des entreprises et des banques. Elle réunira les institutionnels à la rentrée.

**\* Synthèse :**

- stabilité de la situation économique dans le département, sans dégradation particulière (sauf pour le BTP), mais sans optimisme exagéré.
- Détérioration moins rapide qu'attendu du marché de l'emploi.
- Pas de tension apparente sur les crédits.
- Point de vigilance sur l'investissement public : le seuil atteint par le niveau des dépenses publiques (État, collectivités locales) ces dernières années est très élevé. Les acteurs publics sont désormais contraints à contenir leurs dépenses, de fonctionnement essentiellement.

**5/ Principales dispositions de la loi BRUNEL du 29 octobre 2009 portant sur l'accès des PME au financement, présentées par M CHEVRIER, président départemental de la FBF**

- Article 1 : Le délai de rétractation en matière de crédit ne pourra désormais être légalement inférieur à 60 jours. De plus, et sur demande de l'entreprise, l'établissement de crédit devra expliquer la réduction ou l'interruption d'un crédit.
- Article 2 : Les banques doivent dorénavant informer l'entreprise, sur sa demande, la notation qui lui est attribuée. Ces informations ne peuvent pas être délivrées à un tiers. **Les entreprises ne doivent donc pas hésiter à demander à leur banquier leur notation « interne » et toutes les explications utiles.**
- Article 3 : L'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles rendra chaque année un rapport sur les placements réalisés par les assurances, qui concourent à financer les PME.
- Article 4 : Cet article est destiné à contrôler le respect de l'obligation d'emploi des fonds déposés sur les livrets A et LDD. Les banques doivent fournir à la Ministre de l'économie, tous les trimestres une information sur les concours accordés à l'aide des ressources non centralisées. Les dépôts dont l'utilisation ne serait pas conforme seraient centralisés dans un fonds et n'ouvriraient pas droit à rémunération pour l'établissement financier.

- Article 5 : La Banque de France publiera à l'avenir, chaque trimestre, la part et le volume des crédits consentis aux PME et aux entreprises créées depuis moins de 3 ans.
- Article 6 : L'assureur crédit qui renonce à garantir les créances détenues par son assuré sur un de ses clients situé en France, devra également motiver sa décision auprès de l'assuré, lorsque ce dernier le demande.
- Article 7 : Jusqu'au 31 décembre 2010, une publicité trimestrielle concernant l'assurance crédit, est mise en place, sur : le montant des encours de crédit clients, garantis, les encours de crédit client garantis pour les PME, le nombre de risques souscrits situés en France.
- Article 8 : Les SARL et SAS à associé unique personne physique assumant la présidence ou la gérance, sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion.
- Article 17 : Les dates de valeur sont supprimées. La date de valeur pour une opération réalisée par chèque libellé en euros, ne peut différer de plus d'un jour ouvré de la date retenue pour sa comptabilisation sur un compte de dépôt.
- Article 18 : Cet article modifie l'article L. 3333-7 du code du travail pour prévoir une procédure permettant d'adapter les plans d'épargne interentreprises (PEI) aux obligations légales ou réglementaires issues notamment de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie en matière de fonds solidaires, sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord express des entreprises concernées.



## **Liste des annexes**

- Annexe 1 : Evolution des encours de crédits mobilisés (France, région, départements)
- Annexe 2 : Tableaux de l'unité territoriale de la DIRECCTE (ex-DDTEFP)
- Annexe 3 : Crise économique et financière Midi-Pyrénées relativement épargnée – INSEE mai 2010
- Annexe 4 : Action du Gouvernement - Relance de l'activité, mesures pour l'emploi, soutien des ménages et préparation pour l'avenir – suivi départemental au 14 mai 2010



**La prochaine réunion se déroulera le jeudi 24 juin 2010 à partir de 17H30, à la préfecture.**

### **Thèmes inscrits à l'ordre du jour :**

- Intervention d'OSEO sur le financement de l'innovation et les prêts avec différé de remboursement ;
- Intervention d'Alain FABRE, responsable ingénierie financière des PME de l'Aerospace Valley ;
- Présentation par une banque de l'organisation et des méthodes de distribution du crédit mises en place.

**La CDFE ne réunira pas en juillet et août.**

## PARTICIPANTS

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>ORGANISME</b>
<b>BONTEMPI Martine</b>	Préfecture
<b>BOUSQUET Yves</b>	Chambre des Métiers
<b>CASTEL Jean-Paul</b>	FBTP
<b>CHERLONNEIX Bernard</b>	Banque de France
<b>CHEVRIER Daniel</b>	BNP Paribas - FBF
<b>DELETANG Sylvie</b>	CCI
<b>FROMENTEZE Laurent</b>	UT DIRECCTE
<b>GRIZAUD Alain</b>	FBTP
<b>HORDEAUX Sébastien</b>	CJD
<b>KLEIN Evelyne</b>	Préfecture
<b>LAQUERBE Thibaud</b>	SIAGI
<b>LEPILLEUR Dominique</b>	Banque Courtois
<b>LERISSON Didier</b>	Banque Populaire Occ
<b>MARTY Jean-Louis</b>	CCI
<b>PICARDIN Sylvie</b>	Crédit Mutuel
<b>POGGIOLI Gérard</b>	TPG
<b>RABAIN Lionel</b>	DSF
<b>RAMOND Gérard</b>	CGPME
<b>SUDRY Fabien</b>	Préfet